

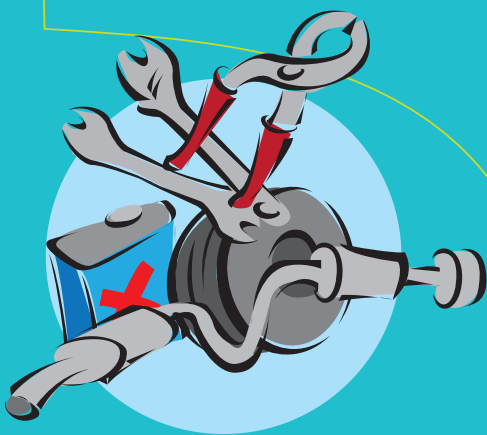
Prévention des risques professionnels

Réparateurs automobiles →

Garagistes →

Peintres carrossiers →

Des gestes simples pour vous protéger





Développer une allergie respiratoire, se faire mal au dos en soulevant une charge, glisser sur un sol mal entretenu, se blesser avec une machine, inhaler des produits toxiques... Pour les garagistes, réparateurs automobiles et peintres carrossiers, les risques professionnels sont multiples.

En tant que professionnel indépendant, des gestes simples vous permettent de protéger votre santé et celle de vos salariés et d'assurer ainsi la pérennité de votre entreprise.

Cette brochure d'information vous propose de nombreux conseils de prévention adaptés à votre quotidien.



MANUTENTION, GESTES ET POSTURES

Quels risques pour la santé ?

Des douleurs au niveau du dos, des épaules, des coudes, des poignets ou des genoux sont fréquentes chez les garagistes et autres métiers de l'entretien automobile. Ces troubles musculo-squelettiques sont le résultat de postures difficiles et pénibles, de gestes répétitifs, de manutention de charges pouvant être lourdes, des vibrations des machines et outils portatifs. Ces actions sont inhérentes à votre métier mais quelques précautions permettent d'éviter qu'elles n'induisent un risque pour votre santé.

Comment vous protéger ?



Concernant le port de charges et le travail en posture spécifique (bras relevés, position accroupie) à l'origine de pathologies de la colonne vertébrale et des articulations :

- équipez les postes de travail d'engins de levage, de chariots spécifiques, de tables élévatrices ou de ponts afin de travailler à la bonne hauteur ;
- limitez l'encombrement de l'atelier et prévoyez des emplacements spécifiques pour le stockage à proximité du poste de travail pour réduire le port de charges ;
- pensez à adapter régulièrement la hauteur du pont en fonction de la tâche à effectuer.

Concernant les outils vibrants :

- sélectionnez à l'achat des outillages portatifs anti-vibration et silencieux ;
- limitez au maximum l'usage des outils vibrants.

Soyez également vigilant pour le déplacement manuel des véhicules.

Maintenez une température tempérée dans l'atelier.

PRODUITS CHIMIQUES

Quels risques pour la santé ?

Les activités de peinture, de soudure, de ponçage, de manipulation, de carburant... utilisent des produits ou libèrent des agents dangereux susceptibles de provoquer des maux de tête, des allergies, des irritations de la peau, des yeux, des voies respiratoires, des troubles de la fertilité, des maladies broncho-pulmonaires voire des cancers professionnels.

Comment vous protéger ?

En premier, il est nécessaire de bien connaître les dangers des produits que vous manipulez au travers de leur étiquetage. Il convient de limiter leur usage au strict nécessaire ou de les substituer par des produits non ou moins dangereux.

Il est nécessaire d'éviter tout contact direct avec le produit et toute inhalation lors de leur utilisation mais aussi pendant les phases de nettoyage.

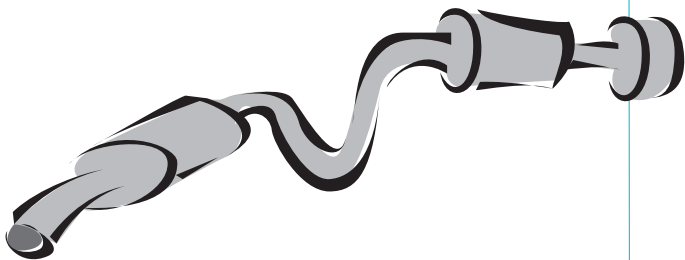
L'émission de ces produits est accentuée en cas de chauffage, de pulvérisation ou d'agitation du produit.

Les opérations de ponçage ou de décapage peuvent également dégager des poussières et fumées dont il convient de se protéger.



Quelques conseils pratiques :

- travaillez dans un local bien ventilé et aéré ; clos pour certaines activités (ponçage, peinture) ;
- portez des équipements de protection individuelle adaptés, systématisez le port des gants, du masque et des lunettes ;
- mettez en place un captage efficace des vapeurs et poussières au plus près de leur point d'émission (aspiration des gaz d'échappement, aménagement de l'aire de ponçage avec plancher aspirant ou utilisation de ponceuse à aspiration intégrée, filtre de sortie de la cabine de peinture et aspiration par le bas) ;
- proscrivez les soufflettes et utiliser les produits spécifiques (nettoyant freins) ;
- utilisez de préférence des peintures dites « à l'eau » ;
- même en cas de retouche, utilisez une cabine de peinture pour la peinture par pulvérisation ;
- utilisez des fûts étanches pour recueillir les huiles de vidange ;
- utilisez les fibres minérales artificielles avec les mêmes moyens de prévention que l'amiante.



RISQUE CUTANÉ

Quels risques pour la santé ?

La peau de vos mains est à la fois solide et fragile. Dans votre travail, votre peau risque de subir plusieurs agressions : sécheresse, rougeurs, crevasses, eczéma, acné professionnelle (« bouton d'huile »), cancers cutanés.

Comment vous protéger ?

- utilisez systématiquement une crème écran protectrice avant le travail et soignez toute blessure même minime ;
- limitez au maximum l'usage des produits irritants ;
- portez des gants adaptés ;
- ne vous lavez pas les mains avec du solvant mais utilisez un savon liquide professionnel, rincez-les soigneusement et prenez le temps de bien les sécher à chaque fois ;
- changez de vêtements de travail régulièrement surtout quand ils sont imprégnés de graisse ou d'essence ;
- entretenez vos mains en fin de travail et à la maison avec une crème réparatrice.



EXPOSITION AUX BRUITS



Quels risques pour la santé ?

Plusieurs sources de bruit peuvent nuire à votre capacité auditive : les bruits ambiants (compresseur, ventilation, dispositif d'aération...) et les bruits liés aux tâches (outils à main ou électrique, réglage d'un moteur...).

Comment vous protéger ?

- portez un casque anti-bruit ou des bouchons d'oreille avant d'entrer dans la zone de bruit et pendant toute la durée de l'exposition ;
- isolez les appareils bruyants dans un local indépendant ;
- réduisez le bruit à la source (silencieux sur échappement d'air comprimé, choix d'outillage moins bruyants) ;
- limitez la propagation du bruit (traitement acoustique des parois ou écran acoustique).

Le document unique

L'obligation de prévention des risques professionnels s'applique à tous les employeurs. Le chef d'établissement a la responsabilité d'établir et de mettre à jour chaque année un « document unique d'évaluation des risques professionnels », lequel doit servir de base au développement d'actions de prévention dans l'entreprise.

Si vous employez des salariés, la Carsat* de votre région peut vous proposer une aide technique, voire financière, pour vous accompagner dans la maîtrise de vos risques.

* Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Retrouvez ces informations et bien d'autres
sur le site du RSI entièrement dédié à la prévention.



www.le-rsi.fr/prevention

Le RSI est votre interlocuteur social
unique pour toute votre protection
sociale personnelle obligatoire.

VOTRE CAISSE

